



**Constructeurs mondiaux d'automobiles**  
*du Canada*

Mémoire présenté à la Commission des transports et de l'environnement

Projet de loi n° 44

Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements  
climatiques et à favoriser l'électrification

Le 5 février 2020

## Commission des transports et de l'environnement

Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
3e étage, Bureau 3.15  
Québec (Québec) G1A 1A3

Mesdames, Messieurs,

Les Constructeurs mondiaux d'automobiles du Canada (CMAC) vous remercient de l'occasion de participer aux Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 44, *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*.

Nous soutenons les changements opérationnels apportés à la loi VZE qui font partie de la loi 44. Ces changements aident à clarifier la façon dont les constructeurs automobiles introduiront les véhicules électriques (VE) usagés sur le marché québécois, ce qui nous permettra d'accroître encore davantage la disponibilité des VE pour les consommateurs québécois.

Au cours des derniers mois, notre association a également fait d'autres recommandations au gouvernement visant certaines modifications à la loi VZE. Selon nous, ces recommandations permettraient d'accroître la disponibilité des VE pour les consommateurs québécois. Ces recommandations sont les suivantes :

- 1) Reporter l'obligation d'accumuler un minimum de crédits VZE
- 2) Modifier la loi pour que les critères incluent la première immatriculation du véhicule plutôt que la première vente
- 3) Retarder la révision des objectifs jusqu'à ce que les deuxièmes rapports de conformité aient été soumis et analysés par le MELCC et l'industrie

Nous voudrions profiter de cette opportunité pour apporter des faits additionnels au membre de la commission. En effet, lors des récentes auditions de la commission, nous avons constaté que certains intervenants souhaiteraient que le projet de loi 44 servent à modifier substantiellement la *Loi visant l'augmentation du nombre de véhicules automobiles zéro émission au Québec afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants*, soit la « loi VZE ». Il a été mentionné que les objectifs de vente de la loi VZE devraient être augmentés de façon significative pour forcer les constructeurs automobiles à offrir une plus grande quantité de VE sur le marché québécois.



Ce point de vue est basé sur la prémisse totalement fautive que les constructeurs automobiles n'introduisent pas suffisamment de VE sur le marché québécois. Pourtant, lors de la dernière décennie a vu la disponibilité des VE pour les consommateurs québécois augmenter d'année en année. L'augmentation des objectifs de vente ne fera que forcer les constructeurs automobiles à payer des pénalités monétaires, plutôt que de mettre plus de VE sur les routes parce que, présentement, l'approvisionnement mondial est un défi. À ce jour, nous n'avons qu'un seul rapport qui fournit des données que sur la première année de conformité, ce qui n'est pas suffisant pour servir de fondement à un examen ou à de telles modifications. La révision des objectifs de la loi VZE devrait plutôt être effectuée après la fin de la deuxième période de conformité, soit en septembre 2022.

Nous ne considérons donc pas le projet de loi 44 comme le mécanisme approprié permettant de modifier la loi VZE au-delà des changements opérationnels relatifs à l'accréditation des véhicules d'occasion. Nous rappelons aux membres de la commission qu'un processus est déjà prévu dans le cadre de la loi VZE. En effet, le ministre doit, au plus tard le 11 janvier 2021, faire rapport au gouvernement sur la mise en œuvre de cette loi. Ce processus permettra aux parties prenantes d'examiner plus adéquatement les modifications envisageables à la loi VZE en collaboration avec le gouvernement du Québec, qui devra par la suite en faire rapport à l'Assemblée nationale.

Nous encourageons les membres de la commission à prendre en considération dans leurs délibérations que les membres de notre association sont à différents stades d'électrification de leur flotte. La demande des consommateurs est influencée par des facteurs tels que l'anxiété face à l'autonomie des véhicules, le prix et le manque d'infrastructures de recharge. C'est pourquoi nous soutenons fermement la poursuite des programmes d'incitation à l'achat afin de faciliter l'atteinte des objectifs de vente du gouvernement.

Nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration avec les membres de la commission dans les prochains mois, sur l'électrification des transports ou tout autre sujet d'intérêt. Nous sommes reconnaissants de cette opportunité et prévoyons d'autres discussions en vue de la révision législative de la loi VZE en 2021.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les plus respectueux.



David Adams  
Président  
Constructeurs mondiaux d'automobiles du Canada



### À propos de nous :

CMAC est l'association nationale du secteur qui représente les intérêts de 15 constructeurs automobiles internationaux de renom, comme BMW Group Canada Inc., Honda Canada Inc., Hyundai Auto Canada Corp., Jaguar Land Rover Canada ULC, Kia Canada Inc., Maserati Canada Inc., Mazda Canada Inc., Mercedes-Benz Canada Inc., Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc., Nissan Canada Inc., Porsche Cars Canada Ltd., Subaru Canada, Inc., Toyota Canada Inc., Volkswagen Group Canada Inc. et la Compagnie des Automobiles Volvo du Canada. Nos membres représentent plus de 87 % du marché québécois de voitures de promenade neuves.

Les membres des CMAC et leurs associés emploient, directement ou indirectement, plus de 77 000 Canadiens dans la fabrication, la vente, la distribution, les pièces, le service et le financement automobile, ainsi que dans les opérations des sièges sociaux. En outre, nos membres soutiennent près de 67 % des concessions automobiles au Québec employant environ 23 500 personnes. Les trois quarts de nos membres ont des bureaux régionaux et un tiers ont des centres de distribution de pièces dans la province. Il y a également six centres de formation et une société de financement opérant au Québec qui, ensemble, emploient des centaines de Québécois.

